La dévolution de Kerannével en Melgven

Les Goarlot (alias Gouarlot)

Il semble avéré que les fondateurs de la seigneurie de Kerannével soient des **Goarlot**, issus de cadets de la seigneurie éponyme ¹ de Kernével. Un siècle et demi les sépare de l'extinction de la branche ainée qui, en l'absence d'héritier mâle, s'est fondue par mariage dans la baronnie de Pont-l'Abbé.

Néanmoins, si la branche ainée des Goarlot s'est éteinte, quelques rameaux de celle-ci ont fait souche sur les paroisses avoisinantes. En témoignent au XVe siècle, des Goarlot détenant des seigneuries en Trégunc,² Lanriec, Melgven et Moëlan. Ils n'en restent pas moins, vassaux de la seigneurie de Goarlot détenue par les Rosmadec-Goarlot qui eux-mêmes ont les Pont-l'Abbé pour suzerains.

Selon toute vraisemblance les **Goarlot de Kerannével** sont apparentés à ceux de Trégunc sans que l'on puisse toutefois être en mesure de leur discerner un aïeul commun. La branche melgvinoise, quoique possédant peu de terres en cette paroisse, en détient sur celles de Bannalec, Nizon, Névez et Trégunc ainsi que sur cette dernière le manoir de la Motte. Toujours est-il qu'au XVIe siècle les sieurs de Kerannével ont déjà acquis une relative aisance, leurs enfeus décrits dans les pages suivantes en l'église paroissiale de Melgven ainsi qu'en celle de Trégunc en sont la démonstration évidente. En effet, outre leur décorum, les tombeaux des églises respectives sont tous deux surélevés de deux pieds et demi du dallage. Cette distinction d'apparence anodine dénote *de facto* une supériorité évidente de leurs « locataires » vis-à-vis d'éventuelles autres tombes à fleur de sol, donc de seigneurs supposés inférieurs. C'est un marqueur de rang social qui, dans bien des cas, sera source de nombreux procès.

Concernant la seigneurie melgvinoise, la toute première mention s'applique en 1426 à un **Guillaume Goarlot** :

Reformation des feux de Bretagne 1426 par Hervé Torchet : "Manoir de Kerneguel, (notons l'étonnante similarité avec la paroisse de Kernével désignée en 1368 comme Kerneguell puis de Kernével vis-à-vis de Kerannével !) **Guillaume Goarlot**, noble, Jehan an Sall et le fils de sa femme d'autre mari non marié, en un hôtel, métayers audit Goarlot, exempt".

Observons qu'à cette même date l'ancien manoir de la Motte en Trégunc est aux mains des sieurs de Kerannével. Il n'est pas interdit de penser qu'ils en sont issus!

¹ Voir sur ce même site / articles thématiques : « La seigneurie de Goarlot en quelques pages ».

² Voir les nombreux articles réalisés sur ces seigneuries sur le site « les amis du patrimoine de Trégunc ».

Puis en 1444 : Les enfants de Jehan Goarlot (ou Thomas?).

Reformation des feux de Bretagne 1444, (copie du XVIII^e visible à la bibliothèque de l'évêché de Quimper) : "Nobles : les enfants de **Jehan Goarlot** noble à Keranevel, exempt"

Au vu des dates il est probable que Jehan était l'héritier de Guillaume, voire son fils ? Cependant Louis Pierre Le Maitre substitue un Thomas à ce Jehan.³

Bien plus tard, en 1555, le domaine est aux mains de Thomas Goarlot, ou de Jehan Goarlot.⁴

Nous abordons maintenant la partie la plus sujette à caution de la dévolution puisque quelques années plus tôt, nous avons :

La Réformation des feux de Bretagne 1536, (copie du XVIII^e visible à la bibliothèque de l'évêché de Quimper) donne : "**Jean Goyon**, s^r de Keranevel". (Cette copie de cette réformation est connue pour ses erreurs de transcription. Georges Monot met **Jehan Goarlot** en 1536!)

Aussi, l'ouvrage de Plourin et Hollocou ⁵ donne en 1540 : Messire Jehan Gouyn, seigneur de Kernével, tuteur d'Olivier Gouyn procréé en Jehanne Keredec" à Sainct Narbret en Bannalec.

Les Keredec⁶ étaient initialement possessionnés sur Elliant mais mes recherches quant à ce couple n'ont pu aboutir. Sainct Narbret est l'ancien nom de Kercabon au nord-ouest de la commune de Bannalec.

Une coïncidence toutefois, le lieu de St-Narbret ou aucun manoir n'est recensé est à quelques centaines de mètres de celui de Kerry (en Scaër) qui est alors détenu par Jehan Provost Sr de Chef-du-Boys et de Kerdavy en Locamand (La Forêt-Fouesnant actuel) et de Penanrun en Ergué-Gabéric Or parmi les armes des Provost recensées en 1666 à Locamand figure un miparti Provost : « d'azur à trois têtes de léopards d'or » et au second : « d'or à une fleur de lys d'azur ». Georges Monot avait dans ses notes déjà mentionné ces secondes armes en évoquant la possible corrélation qui pouvait exister avec la fleur de lys figurant sur les tombes des Goarlot de Trégunc et de Melgven.

Se pourrait-il qu'une hypothétique communauté d'aïeux Goarlot et conjoints ait favorisé l'installation de ce Jehan Gouyn en ces lieux ? Observons cependant que ce dernier, bien qu'il soit dit Sr de Kerannével, peut aussi, du fait de son éloignement, n'être qu'un frère puiné (cadet) du véritable possesseur de la seigneurie!

Par l'intermédiaire des aveux de la sénéchaussée de Concq-Rosporden-Fouesnant peutêtre pouvons-nous trouver quelques indices à défaut d'éléments probants.

³ Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (BSAF) 1994, Louis-Pierre Le Maître, pages 320, 321

⁴ Selon Louis-Pierre Le Maître ou Georges Monot (voir fond Monot AD29)

⁵ Les noms de personnes et leur histoire, Edit. Engléo Breiz, Pierre Hollocou et jean-Yves Plourin, 2008.

⁶ 18/01/1575 "Damoyselle Blanche Manic (ou Mauvic) dame de Keredec par noble homme Pierre du Plessis Sieur de Kermynihy son procureur special, pour raison du lieu et seigneurie de Keredec en la paroisse de Lyent (Elliant), a elle advenu par le décès de feu Jehan de Keredec son cousin, décèdé puis les trois ans. Hommages des terres situez soubz les sieges presidiaux de Vennes faicts en la chambre depuis la mort du roy Charles IX" B.Salgues (AD44 B 2412)

Aveu en mars 1679 ⁷ de **Jan Desayeux et Marguerite Gouin** sa compagne. Prééminences en l'église de Melgven :

Dans l'église paroschialle dudit Melguen au haut bout de la costive méridionalle d'ycelle il y a une chapelle prohibitive à tous autres faisant laisle droite de ladite église sous l'invocation de saint Roch et saint Sébastien dans le pignon méridional de laquelle chapelle i y a une vitre à trois jours surmontée de trois soufflets a present sans escussons ni armes au-dessous de laquelle vitre il y a une tumbe voutée et eslevée de terre sur la pierre suzeraine de laquelle il y a cinq escussons en relief, quatre desquels estants dans les deux bouts de ladite pierre portant un croissant et l'autre dans le milieu chargée d'une fleur de lys. Dans la costive de laquelle tumbe il y a aussi quatre escussons chargés des mêmes armes et au haut de la voute dans le milieu d'icelle autre escusson en bosse portant un croissant et supporté par un ange.

A la distance de quatre piedz de laquelle tumbe voutée il y a une autre tumbe presque à fleur de terre, au milieu de laquelle il y a un escusson portant aussi un croissant.

Sur la pierre faisant le frontispice de l'autel de ladite chapelle et au milieu d'icelle autre escusson portant aussi un croissant.

Dans les deux sablières supportant le lambry de ladite chapelle y avoir huit escussons, quatre chargés d'un croissant et les quatre autres d'une fleur de lys.

Dans la costive occidantale de laquelle chapelle il y a une pissime (...) sur laquelle est un escusson relevé en bosse chargé d'un croissant. Joignant laquelle tumbe voutée il y a un banc et accoudoir, sur lequel il y a un escusson au party d'un croissant, et d'une fleur de lys lesquelles armes sont les anciennes de ladite terre de kerannevel ayant sortis de l'ancienne famille et terre seigneuriale de goarlot.

Dans la maitresse vitre au troisième soufflet d'icelle du côté de l'épitre à présent sans armes ni escussons avoir droit d'y mettre et poser comme dépendant de ladite terre de kerannevel. Et au dehors de ladite chapelle faisant laisle droite de ladite esglise en la pierre qui faict le hautguillon d'icelle y avoir pareillement un escusson en bosse chargé d'un croissant.

Lesquels droits et rentes ont appartenu à escuyer charles gouin son père vivant sieur de kerannevel et ses auteurs, lesquels furent transportés par dame julienne marion, dame dudict kerannevel sa compaigne aux fins de la procure lui consentye pour cet effet par sondit mary à messire Sebastien de guer seigneur baron de heznant par contrat du vingt et sixièsme jour de janvier mil six cent cinquante et huict, duquel acquest le seigneur du heznant se voit desmis entre les mains dedits sieur et dame de restinois par acte de transaction du deuxièsme jour d'avril mil six cent soixante et quatre et par eux à present tenus sous sadite majesté à devoir de foy hommage, loddes ventes et rachapts quand le cas eschoira.

Quelle profusion, l'on dénombre, pas moins de 23 écus, à croire que le duc lui-même repose en cet enfeu!

⁷ P 1561 vue 275

Toujours en 1679 8 mais cette fois concernant l'église de Trégunc :

« Jan Deshayeux et dame Marguerite Gouin sa compagne sieur et dame de Restinoys, Querannével, Kerhuel et autres lieux résidants à présent audit manoir de Kerhuel en Plonéour font aveu pour les terres et héritages consistant :

En la paroisse de Trégunc et dépendants de ladite seigneurie de Querannével, diverses pièces de terre au village de Kérannaour, item au lieu de « Lannirgon » (orthographe incertaine), item au lieu de Kerouarch, item au village de Kerouhel.

Prééminences:

« En la chapelle de nostre dame size du côté de l'évangile, il y a trois soufflets dans le premier desquels sont les armes de bretagne. Dans le second; d'argent à un chevron de gueule accompagné de trois tourteaux aussi de gueule, deux en chef, un en pointe et le troisième, my party au premier d'argent à un demy chevron et un tourteau et demy de gueule, au second d'azur à un cœur et demy d'argent, lesquels sont les armes des Gouins.

Dans le corbeau supportant l'image de nostre dame en ladite chapelle il y a un écusson chargé d'un croissant qui sont les armes de la terre et seigneurie de Querannevel et dans l'arcade estante à présent sous le jubé de ladite esglise parochialle il y a une tumbe en voute élevée de terre de deux piedz et demy ayant de longueur sept piedz et de largeur deux. Dans le frontispice de laquelle tumbe au-dessous de la pierre suzeraine, il y a un escusson relevé en bosse chargé d'un croissant et supporté par deux léopards.

En haut de ladite voute et dans le milieu d'ycelle un autre écusson chargé aussi d'un croissant au proche de ladite voute.

Il y a un autre écusson my party au premier d'un demy croissant et au second d'une demye fleur de lys. Joignant l'un des bouts de ladite tumbe élevée il y a un banc et accoudoirs sur lesquels il y a un écusson élevé en bosse my party au premier d'un lion et au second d'un demi croissant avec une tumbe basse à fleur de terre joignant ladite tumbe élevée.

Lesquelles terres, rantes et héritages ont éstés et appartenus à escuyer charles gouin vivant sieur de Querannevel, père de ladite dame de Restinoys déclarante... ».

En 1679 l'acte relatif à l'église de Melgven spécifie que le vitrail au-dessus de l'enfeu ne comporte plus d'écusson. Nul doute qu'à l'instar de la verrière de Trégunc les armes des Gouin et de leurs alliances devaient figurer!

Au vu de la plus grande diversité des écus de Trégunc, l'on peut supposer qu'il faut y voir la tombe d'origine des **Goarlot de Kerannével** ainsi sans doute, que ceux de **la Motte** en Trégunc ? Le mi-parti d'un lion et du croissant, par la position de ce dernier en seconde position est probablement la sépulture d'une Goarlot associée aux armes de son époux ? Cependant, l'écu de Goarlot mis à part, l'élément commun et indissociable des deux sites reste l'écusson à la fleur de lys. Ce dernier serait-il à la base de l'obtention de Kerannével par les Goarlot ?

⁸ P 1560 vue 95

Nous y reviendrons ultérieurement mais, avant toute interprétation hâtive il nous faut mieux connaître ces Gouin!

Les Gouin (alias Guyon, Gouyn, Gouvain...?)

D'argent au chevron de gueule accompagné de trois roses de même (ou tourteaux)

Dès leur apparition la dévolution se complexifie puisque dix-neuf ans avant ce Thomas ou Jehan Goarlot, soit en 1536, Kerannével est tenu par un **Jean Gouyon**, Gouin, Gouyn ou Gouvain.

Ma première réaction fut de croire à une erreur ou une inversion de date et j'ai donc vérifié. Dans la réformation des feux de 1536 Jean Gouyon est donné pour sieur de K/avenel et si l'orthographe diffère : Keravenel pour Kerannevel, le doute n'est pas permis, il s'agit du même lieu!

Nous avons donc un Goarlot avéré détenir Kerannével en 1555 quand parallèlement des Gouin (Gouyn/Guyon) y sont attestés comme détenteurs en 1536, puis en 1540 (sous réserve). et 1562 ⁹

Pour que cela soit, je vois deux alternatives possibles :

Pascal Danielou ¹⁰ formule cette interrogation : les familles Goarlot et Gouin se partageaientelles le manoir de Kerannével et ses revenus ?

En parallèle, l'on peut envisager l'hypothèse d'une attribution de Kerannével à un couple Gouyon-Goarlot à titre viager, le père de l'épouse en conservant l'usufruit de son vivant.

En admettant que ce dernier soit le Thomas Goarlot décrit en 1555 son supposé gendre serait le Jehan Gouyon de 1536. Quant au Jehan Gouyn désigné en 1540, veuf de Jehanne Keradec, j'opterais comme suggéré plus haut pour un frère puiné du sieur de Karannével, portant ce même titre uniquement sous l'effet de la coutume.

En 1562 parmi les nobles des juridictions de Concq-Rosporden et Fouesnant un « maître jehan Gouvain¹¹ dict faire pique sèche ».¹² Le qualificatif de maître laisse entendre qu'il est homme de loi : notaire, procureur ou autre ?

Je ne pense pas que l'on puisse considérer que le **Jehan Gouvain** qui dit faire « pique sèche » en 1562 soit le même que celui de 1636, il approcherait la soixantaine s'il ne l'avait pas déjà franchie. Il pourrait en revanche être son fils!

⁹ En 1562 à Melgven un « *maître jehan Gouvain dict faire pique sèche* ». Toutefois, rien ne spécifie qu'il représente effectivement Kerannével.

¹⁰ De l'Association « Les amis du Patrimoine de Trégunc », Auteur des principaux articles relatifs aux Goarlot de Trégunc et des paroisses avoisinantes.

¹¹ Si nous analysons les BMS de Melgven pour cette époque, le patronyme de Gauvain y est totalement inconnu!

¹² Parmi les piquiers on distingue les piquiers vétérans ou soldés des piquiers à pique sèche sans corselet, sans deniers de poche (source dictionnaire Littré)

Soit, mais si nous admettons cette filiation, qu'en est-il du pauvre équipement qu'il produit à Quimper en mai 1562 lors de la montre de l'évêché de Cornouaille ?

Selon Michel Nassiet¹³ le porteur d'une pique sèche quoique l'armement soit peu couteux reste toutefois compris entre 100 et 150 livres de rentes, voire un peu moins. Rappelons que l'équipement exigé prenait en considération les possessions nobles et non les roturières.

Louis Pierre le Maître suggère : « Gouyon, Gouvain, Gouin : n'aurait-on pas des lectures différentes du même patronyme ? »

C'est en effet une possibilité mais ajoutons qu'à contrario des Gouins¹⁴ qui sont inconnus de la région auparavant, les Gauvain (et non Gouvain) y sont implantés depuis fort longtemps. Non en Melgven, c'est un fait, mais en Plonéour, Plovan, Tréméoc et Kerfeunteun :

En 1382, aveu de Gauvain fils de Jehan Gauvain à la dame de Retz pour leurs terres en Concq. Fouesnant-Rosporden. (Preuves, Dom Maurice). Un aveu de 1426 donne Henry Gauvain noble à Kermazet en Plonéour ainsi qu'en 1444. La réformation des feux de 1536 nous donne à Plonéour un « Guillaume Gauvaing Sr de Kerdurec ».

Il est donc plausible qu'au vu de l'établissement récent des Gouin dans la région ce « Jehan Gauvain » ait été ainsi orthographié par les « scribes » en faisant référence à un patronyme bien plus conforme à ce que la région connaissait ! ¹⁵ C'est ainsi que nous retrouvons à Plonéour en 1670 : « manoir du Fao¹6à Marguerite Gauvain, dame du Restinois. Or ce dernier patronyme est incontestablement une erreur puisque comme nous le verrons plus loin il s'agit de Marguerite Gouin (épouse Deshayeux), et non Gauvain.

Mais ne refermons pas la parenthèse des Gauvain sans mentionner le fait que ceux-ci blasonnent « d'or à la face de gueule chargé d'une fleur de lys d'argent », très distinct donc des armes des Gouin. Ce faisant, ils offrent deux attraits à notre étude : la fleur de lys (tel que figurant sur les tombes des deux églises paroissiales), quoique sans la face de gueule et le fait qu'ils soient possessionnés notamment en Plonéour, au beau milieu du fief des Pont-l'Abbé suzerains des Goarlot. Nous verrons par la suite que la mention de Plonéour est indissociable de la seigneurie de Kerannével.

Une hypothèse de plus...

¹³ « Noblesse et pauvreté » page 137, Michel Nassiet, Société historique et archéologique de Bretagne, 1993.

¹⁴ Les Gouin sont attestés Sr de la Bergerie en Bréal (près de Rennes), de la Pignelais en St-Pern, du Beauchesne et du Fief en Langrolay (au sud de St-Malo). Quoiqu'ils participèrent aux montres de Bréal et St-Pern de 1427 à 1513, ils ne furent attestés en 1671 que sur la base de seulement cinq générations. Ils seront maintenus à l'Intendance en 1700.

¹⁵ Pour Gouin/Gouvain, Marcel Solliec suggère qu'en breton de Cornouaille, on a tendance à supprimer le **v** intervocalique. Exemple : Beg an avel (la pointe du vent) se dit et s'écrit parfois beg an ael. Il est donc possible que Gouvain se prononçait Gouin. De même pour Guyon/Gouyn : Là aussi, un cas de métathèse classique très répandu en Cornouaille (banal – balan, al wac'h (assez) prononcé walac'h)

¹⁶ Notons qu'auparavant le Fao était détenu par Jehan Kerroc'h et Guillaume son fils ainsi que la seigneurie de Lesmadec en Peumerit qui par l'union de Louise héritière des Kerroc'h à Jean de Corfineau entra chez ces derniers.

De là à imaginer que la fleur de lys du tombeau des Goarlot aurait pu être attribuée à l'épouse de l'un d'entre eux, il n'y a qu'un pas. Charmante hypothèse mais probablement trop tardive et très insuffisante en l'absence de tout élément plus caractéristique!

Comme nous l'avons vu, il est probable que la proche consonance des deux patronymes ait influencé les chercheurs au point de parfois faire l'amalgame des deux.

Ce Jehan Gauvain mis à part, il n'en reste pas moins que dès cette époque, seuls les Gouin (alias Guyon ou Gouyn) sont détenteurs de ladite seigneurie de Kerannével!

Après avoir épilogué et échafaudé de multiples hypothèses sur la transition Goarlot-Gouin, il nous faut admettre que nous n'en savons pas beaucoup plus. La suite, en revanche ne soulève pas de difficultés majeures.

Plus tard, nous avons la confirmation d'un Pierre Gouin portant le titre de sieur de Kerannével entre 1599 et 1623. L'on suppose qu'Anne du Haffond est son épouse, la retrouvant à deux reprises en 1613 nommée Anne du Haffond de Kerannével. Néanmoins, sans que cela ne soit formellement corroboré.

Baptêmes en Melgven : le huit mai 1599, marraine de Louise Calvez, Louise Gouyn est dite dame du Guilly ; le quinze décembre 1599, parrain de François Le Scoul, Pierre Gouin est dit sieur de Kerannével; le vingt-trois octobre 1624 est baptisé Charles Guengar, parrain et marraine sont Charles Gouin Sr de Kerannével, Guilly, Coativy et Claude Gouin.

Au vu des baptêmes ci-dessus il y a de fortes probabilités que Louise et Claude Gouin soient sœurs de Charles qui, dès 1624 est dit escuyer, sieur du Guilly, de Coativy et de Kerannével. J'ignore où se situe ce Coativy (il y en a plusieurs) mais le Guilly en question est en Bannalec au sud du village de Kerancreac'h ainsi que le souligne l'aveu¹⁷de 1680 de dame Catherine Pégasse douairière des Crollais qui stipule que le bien fut acquis entre 1621 et 1626 par son père Thomas, sieur de Keranguen auprès d'écuyer Olivier Le Rousseau et Louise Gouin sa compagne. Le fait que Charles soit aussi mentionné en tant que sieur du Guilly laisse supposer que le bien était probablement en indivision.

Charles Gouin épouse peu avant 1630 Julienne Marion.

Leurs enfants : Guillaume baptisé en 1630 sera recteur de Landrévarzec, Hervé baptisé en 1633, et Pierre en 1635. Ce dernier a pour parrain Pierre Goarlot sieur du Porzou en Lanriec qui par ailleurs est témoin et signe lors du baptême de Guillaume. La notion de parentèle aurait-elle perduré ou ne s'agit-il que d'une coïncidence et donc d'une simple relation clientéliste? Suivent les autres enfants, Guy pour lequel nous n'avons pas de date de baptême mais qui décède au manoir en 1675. Il est dit prêtre et au nombre des témoins apparait : « Gouin Marguerite, Dame De Restinois, Kerannevel et autres lieux, sa sœur ».

Suivent en 1640 et 1645 autre Pierre et Anne puis Marguerite et Julienne pour lesquelles seuls leurs actes de mariages nous éclairent. La seconde est l'épouse en 1682 de Sébastien Le Marec sieur de Kerbasquen, conseiller du roy au siège présidial de Quimper, quand Marguerite en l'absence de frères vivants hormis les deux prêtres sera l'héritière de Kerannével.

¹⁷ P1700, vue 116

Je m'autorise ici un aparté sur la famille de l'épouse de Charles Gouin. La mention des Marion est incontournable puisqu'elle est à l'origine de l'intégration dans les biens de Kerannével du manoir de Kerhuel en Plonéour qui sera longtemps la résidence privilégiée des Gouin puis des Deshayeux.

Les Marion

D'argent à trois fleurs de lys de gueule (alias d'azur à trois fleurs de lys d'argent).

Une fois de plus nous retrouvons les fleurs de Lys qui pourtant ne sont pas légions dans les armoriaux bretons. Néanmoins, nous avons là trois fleurs de lys et non une et cette apparition est décidément trop tardive!

Aveu du Pont :

Julienne Marion est sœur de **Françoise** qui épousa jean sieur de Kerhouantenan en Crozon, sœur de **Louise** aussi dont on ne sait rien et sœur de **Louis** qui épousa Anne du Marhallac'h. Ils ont pour père et mère **Morice** Marion sieur de Kerhuel et **Catherine Corfineau**¹⁸ dont la famille détenait la seigneurie du Stang en La Forêt-Fouesnant avant que celle-ci n'échoit par mariage aux Guernissac.

Françoise Marion, tante du baptisé est dite dame de Treouan...(le reste est illisible, pour Kerhouantenan) est marraine **d'Hervé Gouin** en 1633. Anne du Marhallac'h, aussi tante du baptisé est marraine de **Julienne Gouin** en 1646, elle est de nouveau marraine de **Louis Deshayeux** en 1663. Anne du Haffond est marraine à Melgven de **Guillaume Gouin** en 1630, elle est alors dite « *compaigne de* Morice Marion *Sr de Kerhuel* ».

En admettant *que* Morice Marion fut veuf de Catherine Corfineau, se pourrait-il que celui-ci ait convolé avec Anne du Haffond, veuve de Pierre Gouin depuis 1623 ? Les deux veufs se retrouveraient ainsi beau-père et belle-mère de leurs enfants respectifs.

Sans entrer plus en détail dans la généalogie des Marion sieurs de Kerhuel, notons que l'un des aïeux de Julienne Marion (épouse de Charles Gouin) est apparenté (cousin ou neveu ?) à **Michel Marion** le héros de 1481 époux d'Auregane Gennenez. Jehanne leur unique fille et héritière épousa François Le Saulx, conseiller auditeur à la chambre des comptes auquel le duc François II est sensé l'avoir uni en remerciement de l'attitude de son défunt père ». ¹⁹

¹⁸ Louis de Corfineau (Corfmao, Corfmau) époux de Jeanne Tanguy est frère de Catherine épouse de Maurice Marion. Il est sieur de Lesmadec (en Peumert), Kerascouët (en Moëllan), du Stang (en la Forêt-Fouesnant) et de Kervern (en Trégunc). Marie de Corfineau sœur de Louis et de Catherine a épousé Olivier, sieur de Kerguinou, cadet des Guernissac de Kerham (Plouzévedé) mais il semble que ce n'est qu'à la génération suivante : Olivier de Guernissac x Louise Le Draoulen que ceux-ci sont nommément attestés sieur et dame du Stang.

¹⁹ Texte remanié inspiré de wikipedia: « Michel Marion, commerçant et armateur breton, est né à Quimper en 1450. Receveur des finances ducales pour la région de Quimper vend ses biens pour venir au secours du duc François II assiégé dans Nantes par les troupes françaises et défendre l'indépendance de la Bretagne. Il transforme son navire de commerce en navire de guerre et embarque avec une centaine de Quimpérois, puis va chercher des renforts au Croisic et à Guérande. Il rejoint les assiégés et leur prête main-forte puis sur la Loire, il recouvre son navire de branchages et de joncs afin de s'infiltrer sous une nuit sans lune aux approches du camp français, les soumets à un feu nourri avant que ceux-ci ne réagissent, mais meurt au combat. Grâce à cette expédition et au soutien des paysans de Basse-Bretagne, le duc François II est délivré et, reconnaissante, Anne de Bretagne dote la fille de Michel Marion par un don de trois mille livres ».

Les Deshayeux (ou des Hayeux)

De gueules à trois coqs d'or, armés, crêtés et barbelés d'argent.

Jean Deshayeux

Marguerite Gouin épouse en 1662 à Quimper, paroisse St-Mathieu, **Jean Deshayeux** sieur de Restinois (en Meslan) qu'il tient de sa mère **Louise de Stanghingant**. Il est natif de Meslan à *contrario* de ses aïeux originaires de Ploërmel près de Vannes (le couple est l'auteur des aveux figurant en pages 3 et 4).

De leurs cinq enfants connus, trois sont baptisés à Elliant dont leur grand-oncle Louis Deshayeux²⁰ est le recteur. Celui-ci est notamment parrain des deux premiers : Louis en 1663 et Michel-Julien en 1664 pour lesquels les marraines sont respectivement Anne du Marchalla'ch dame de Pluscoet et Catherine Brichet, dame de Pennanech (en Elliant) ; Jeanne en 1665 a son oncle Guy Deshayeux, prêtre, pour parrain et jeanne des hayeux sa tante pour marraine. Les deux suivants Guy et Claude sont baptisés en Melgven, le premier en 1667 a pour parrain Gui-Corentin de Kergadalen, baron de Goarlot et seigneur du Drevers en Pleyben (La notion de Goarlot influa-t-elle sur le choix du parrain ou est-ce encore pure affaire de clientélisme?) et sa tante Julienne Gouin dame de Kerbasguen pour marraine. Enfin le dernier, Claude, en juillet 1772 a pour parrain son grand-oncle Georges Deshayeux recteur de Malguenac (et plus tard Loctudy) et pour marraine Marguerite de Boisguehenneuc dame de Kerhuel.

Si cette dernière, fille de feu Sébastien seigneur de Minvern et de Françoise du Ménez est dite dame de Kerhuel c'est pour la simple et bonne raison qu'elle est l'épouse depuis févier 1772 de Claude Marion seigneur de ces lieux. Celui-ci décède peu de temps après²¹ et Marie-Marguerite convole en secondes noces en avril 1686 avec **Luc de Kernezne**, devenant de ce fait comtesse de la Roche durant deux années avant de trépasser en mars 1688.

Louis Deshayeux, l'ainé en tant que recteur n'est pas concerné par la succession et ses deux cadets Michel-Julien et Guy semblent ne pas avoir survécu puisque c'est Claude le dernier né qui nous est connu comme héritier.

Claude Deshayeux

En 1694 celui-ci épouse à Quimper, paroisse de la Chandeleur **Françoise Corentine de Gourcuff** fille de René, seigneur de Tremenec et de marie du Haffond.

De 1695 à 1707 leurs huit enfants naissent et sont baptisés au manoir de Kerhuel en Plonéour-Lanvern. Ancienne propriété des Marion qui avait échut à Louis frère de Julienne et époux

²⁰ Recteur de Guiscriff en 1671, Grand-Vicaire de Cornouaille, il devient en 1698 recteur de Melgven et sera en 1710 inhumé dans le cimetière de l'église près du reliquaire.

²¹ Probablement avant 1680, date des aveux de Marguerite Gouin et Jean Deshayeux en lesquels ceux-ci déclarent résider habituellement à Kerhuel en Plonéour.

d'Anne du Marhallac'h puis à leur fils Claude. Kerhuel est advenu aux Deshayeux par voie collatérale après le décès sans héritier de Claude Marion (il eut des enfants mais qui ne survécurent point). Les actes de baptêmes de plusieurs de leurs enfants soulignent que Claude Deshayeux et son épouse, portent le titre de sieur et dame de Kerhuel.

Trois des enfants **Julienne**, **Marie-Jeanne** et **Marie-Josèphe** décèdent respectivement à trois ans, un mois et sept ans. Parmi les nombreux parrains et marraines figurent essentiellement la parentèle proche dont Jean-Baptiste du Marhallac'h, sieur de Treouren, oncle; Marie Corentine de Gourcuff dame de Leslé, tante; Jean-François, frère de celle-ci, sieur de Trémenec; Julienne Gouin, dame de Kerbasquen la grand-tante; Louis Deshayeux, recteur de Melgven, oncle²²; Marie Billouart dame de la Jumelay; François du Haffond sieur de Kerescant, grand-oncle; Françoise Demantiec²³ dame de Piedrobin, et en tout dernier lieu, parrain de sa jeune sœur **Marie-Josèphe** en 1707, **Louis** qui pour la circonstance est dit seigneur de Kerhuel et autres lieux, il a huit ans.

Louis Deshayeux

Sur celui-ci sa famille semble fonder de grands espoirs en lui faisant épouser en 1725 à Scaër une héritière unique : **Jeanne Mathurine Corentine du Couédic de Kergoaler** de vieille souche scaëroise, fille de Jean-Corentin et de Jeanne-Yvonne de Rosily.

Du couple deux enfants naquirent au manoir de Kerhuel en Plonéour : **Marc-Antoine** en 1729 et **Jean-François Marie** en 1732. Les parrains et marraines furent respectivement Marc-Antoine de Kersulguen son parent et Josèphe-Yvonne de Rosily son aïeule puis jean-Corentin du couédic, aïeul, et Françoise-Marguerite de Gourcuff épouse Deshayeux, son aïeule. Jean-François Marie décède à l'âge de deux ans et sa mère le suit quelques semaines après. La tutelle de Marc-Antoine est attribuée à son aïeul Jean-Corentin du Couëdic

En 1636, Louis convole en secondes noces avec Jeanne-Jacquette Claudine d'Alguier de Mezerac de st-Pierre de Vannes avec qui il aura une fille née en Plonéour en juin 1737 mais qui décède chez sa nourrice un mois plus tard.

Claude-Augustin Deshayeux

Entretemps le frère cadet de Louis : **Claude-Augustin**, ancien mousquetaire du roi dirige dorénavant la compagnie garde-côtes de Melgven. Il a épousé en 1734 à Landerneau **Marie-Anne Le Roy** fille de Joseph, sieur du Parc, conseiller du roy, procureur fiscal de la principauté de Léon et de Marie Anne Croueze. Notons que Claude-Augustin en tant que cadet n'a pu se permettre une aussi belle alliance que celle de son ainé bien que, lors de son mariage il est dit écuyer seigneur de Kerannével. Toutefois il est probable qu'il ait été partagé en tant que puiné, vassal de son ainé et n'a donc, ainsi que le veut l'usage, que l'usufruit de Kerannével !

²² Plus tard recteur de St-Mathieu à Quimper et official du diocèse de 1698 à 1710.

²³ Erreur de transcription, il s'agit de Françoise de Coetrisiou (fille de Françoise de Corfineau sœur de Marie, Louis et Catherine) épouse de Guillaume de Mansier et non Demantiec, sieur de Piedrobin. (AN P1561 p.283).

De 1735 à 1740 cinq enfants naissent au manoir mais au cours de l'année 1741 trois d'entre eux, **Marie-Josèphe**, cinq ans, **Marie-Françoise**, deux ans et **Jean-François**, un an disparaissent, sans doute victimes d'une épidémie.

Ne restent que l'ainé **Louis-Marie** et une seconde **Marie-Josèphe**. L'ainé a son oncle **Louis** pour parrain et Marie-Anne Croueze son aïeule pour marraine. Les autres parrains et marraines sont tous de la proche parentèle si ce n'est en 1737, **Jeanne-pauline du Gretz de Mont-Saint-Père** du manoir de Kermadeoua en Kernével. La future mère du « chouan » Eléonor d'Amphernet a alors seize ans.

Louis-Marie Deshayeux

Louis-Marie épouse en 1758 à Quimper, paroisse de la Chandeleur **Olive Renée Cécile Gazon** fille de Joseph, receveur des fouages extraordinaires de l'évêché et de marie-Julienne Le Mavic, néanmoins, la jeune épouse décède un an plus tard à l'âge de vingt et un ans.

En 1761 à Quimper, paroisse de St-Julien, le veuf se remarie avec **Marie-Josèphe de la Marche**²⁴ fille de François-Louis, décédé et de Marie-Anne de Botmeur. Ajoutons que **Jean-François**²⁵ frère de la mariée qui exerça le métier des armes dans son jeune âge et y gagna ses galons de capitaine, fit volte-face et entra dans les ordres. Il deviendra, à l'aube de la Révolution, le dernier évêque de Quimper et de Léon avant d'émigrer à Londres ou il décédera sous l'Empire.

Du couple, quatre enfants nous sont connus : **Armande Marie-Louise** née en 1763 qui épousera Joachim Simon de Trogoff, **Antoine-Louis** né en 1764, ce dernier fit partie de ceux qui signèrent leur refus en 1789 quant à la participation de l'ordre de la noblesse de Bretagne aux Etats Généraux. Vient après **Jean-Marie** en 1765 sur lequel nous n'avons pas d'information et **Marie Louise Mathurine** en 1767. Celle-ci épousa successivement, en 1787 à Landerneau Jacques-Marie Le Borgne puis lorsqu'elle épouse Michel de Bouard à Paris en 1801, l'acte mentionne un précédent époux décédé : Jean-François Baptiste Hache dont l'on ne sait rien.

De Jacques-Marie Le Borgne naitra en 1791 **Marie-Françoise** qui épousera à Plounevez-Lochrist en 1808 Jean-Marie Le Borgne de Keruzoret, quand de son mariage avec Michel Bouard elle aura en 1803 à Paris une fille prénommée **Louise-Fernande**.

11

²⁴ Dame Marie De la Marche, l'épouse de l'Ecuyer Louis Deshayeux succombe au Manoir de Keranevel lors de l'épidémie de dysenterie bacillaire de l'été 1779. Information collectée par Marcel Solliec.

²⁵ En tant que comte, c'est-à-dire officier civil de haut rang, Jean-François de La Marche faisait appliquer sur son territoire les directives de l'administration royale. C'est sur la volonté du roi Louis XVI, qu'il introduisit la culture de la pomme de terre dans son diocèse. Le climat de Saint-Pol de Léon permit le réel succès de cette culture. Cela valut à l'évêque de Léon le surnom d'Escop ar patatez, l'Évêque des pommes de terre.

Il s'acquitta de l'enquête confiée par Turgot à l'Église de France pour connaître l'étendue de la misère dans le pays en rendant une étude sur la mendicité dans son diocèse. On lui doit aussi l'organisation des haras de Léon. Chateaubriand eut l'occasion de le rencontrer en Angleterre. Il écrit à son propos, dans Les Mémoires d'Outretombe : « les personnages distingués de notre Église militante étaient alors en Angleterre : (...), l'évêque de Saint-Pol de Léon, prélat sévère et borné contribuait à rendre le comte d'Artois de plus en plus étranger à son siècle ». Informations collectées par Marcel Solliec.

Marc-Antoine Deshayeux

Revenons-en à Louis Marie Deshayeux. Tout comme son père Claude-Augustin il ne demeure à Kerannével que suite au bon vouloir de la branche ainée représentée par Marc-Antoine son cousin germain.²⁶

Ce dernier est chef de nom et d'armes Deshayeux et par conséquent seigneur de Kerannével et de Kerhuel. En outre, par sa mère il a hérité des biens de la branche ainée du Couëdic. Or, en janvier 1780 Marc-Antoine décède au manoir de Kerannével à l'âge de cinquante ans sans avoir eu le moindre héritier.

Dès lors, son cousin germain Louis-Marie des Hayeux, devient seigneur en titre de Kerannével, représentant la branche ainée. Comme tel, il rend aveu pour ces terres, en dissociant les fiefs et seigneuries de Kergoualer, Hilbert, Brentef, etc. qui retournent aux du Couëdic, en l'occurrence à messire Thomas Louis,²⁷ devenu chef de nom et armes du Couëdic par le décès sans hoirs (héritiers) dudit Marc-Antoine des Hayeux.

Antoine-Louis Deshayeux

Louis-Marie des Hayeux trépasse en décembre 1784, son fils ainé Antoine-Louis lui succède. Celui-là même qui, en 89 fera partie des signataires opposés à la représentation de la noblesse bretonne aux Etats Généraux.

Durant la période révolutionnaire toute émigration était considérée comme un acte hostile envers la république et entrainait *de facto* la saisie et la vente des biens de l'émigré. Dès lors, suite au départ d'Antoine-Louis, Kerannével est concerné.

Le 27 brumaire de l'an II de la République (17/11/93) les possessions de Kerannével sont vendues. Le Manoir au citoyen Guyot ainsi que la métairie de la Porte ; le moulin est acquis par le citoyen Mauricette ; la métairie de Keradenen par le citoyen Robert ; la métairie de Kerhuel au citoyen Birquelle et la métairie de Kernerzic au citoyen Bataillle.

les « états détaillés des liquidations faites par la Commission d'Indemnité, à l'époque du 31 décembre 1827, en exécution de la loi du 27 avril 1825, au profit des anciens propriétaires ou ayant-droit des anciens propriétaires de biens-fonds confisqués ou aliénés révolutionnairement » autrement dit « le milliard des émigrés » donne comme seuls héritiers d'Antoine Louis ses deux sœurs Armande Marie-Louise épouse de Trogoff et Marie-Louise Mathurine épouse de Bouard, ce qui laisse à penser que leur frère n'a pas survécu.

²⁶ Et non son frère comme l'indique par erreur L. P. Le Maître dans le tome CXXIII du Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (BSAF 1994 – p 321)).

²⁷ Notons que Thomas-Louis du Couëdic est le frère ainé de Charles-Louis (+1780) lieutenant de vaisseau connu pour le mémorable combat de sa frégate "la Surveillante" contre celle des anglais "Le Québec", durant la guerre d'Indépendance des Etats Unis. Charles-Louis parvint à rentrer avec quarante-trois prisonniers anglais mais décéda quelques jours après avoir été promu capitaine de vaisseau.

Après la Révolution...

Le sieur Faugeyroux

Louis Pierre Le Maître souligne qu'en 1815 **Jean-Baptiste Faugeyroux** « du château de Keranevel » est installé comme adjoint (au maire).

Tout indique qu'il s'agit de **Jean-Baptiste François-Marie Faugeyroux** négociant né le 2 juillet 1784 à Châteaulin de Jean-Elie maître chirurgien et négociant à son décès.

Lui-même est dit négociant, il est l'époux **Marie-jeanne Dupays-Kernabat** dont le père Guillaume-Marie était avocat et sénéchal de plusieurs juridictions et la mère Marie-Vincente Lohéac, issue d'une famille de procureurs et greffiers de Quimperlé.

La date d'acquisition de Kerannével par le sieur Faugeyroux ne nous est pas connue à ce jour, toujours est-il que si leur fille **Emilie Barbe Guillemette** est née autour de 1809 à Quimper, ses frères seront melgvinois.

Le dix-huit octobre 1816, Mr Nerzic maire de Melgven souligne que « Monsieur Jean-Baptiste Faugeyroux adjoint de cette commune, seigneur de K/annevel et autres terres demeurant en son château de K/annevel, âgé de trente ans nous a présenté un enfant mâle (...) auquel il a donné le prénom de **Pierre Antoine**... »

Le onze septembre 1819 le maire est plus sobre, il se contente d'inscrire « a comparu monsieur Jean-Baptiste Faugeyroux rentier et adjoint de cette commune, lequel nous a présenté un enfant mâle né la veille au château de K/annevel...auquel il a donné le prénom de Henry Alfred Jean-Baptiste... »

Quand ce dernier épouse Sophie Augusta Léonie Lavallée à Brest le 24 juin 1857 il est mentionné comme substitut du procureur impérial âgé de 37 ans.

Le seize juin 1821 le ton est le même, le maire est dorénavant plus réservé, il mentionne la naissance de **Christian Louis Faugeyroux** selon les usages.

Pierre Louis Le Maitre nous indique que celui-ci s'engagera dans les Zouaves pour trépasser par la suite à l'hôpital militaire de Blidha an Algérie en 1842.

Pour en terminer avec le sieur Faugeyroux, je n'ai, par manque de temps, pas eu l'occasion d'approfondir comment et en quelles circonstances celui-ci a-t-il pu acquérir Kerannével et quel est l'origine de sa fortune.

Quant à son prédécesseur le sieur Guyot, sans pour autant considérer que ce fut son cas ni une généralité, l'on constate que souvent nombre d'acquéreurs de biens nationaux figuraient dans la caste des « gens de robe » ou leur étaient apparentés. Ceux-ci étant les plus à même de saisir les opportunités du moment et parfois d'en avoir connaissance avant tout autres (ce que l'on nommera bien plus tard délit d'initiés). Je subodore que le sieur Faugeyroux, luimême apparenté, ne serait-ce que par sa belle-famille, au monde de la justice, a pu bénéficier

de certaines complaisances quant à l'acquisition du domaine. Mais ces supputations ne sont en l'état actuel des choses que pure supposition de ma part, voire d'hypothétiques pistes à explorer!

Après la vente de Kerannével Jean-Baptiste François-Marie Faugeyroux va fonder avec l'aide de son parent **Charles Faugeyroux** les « Papeteries de Cascadec » en Scaër. Leurs héritiers se verront confrontés en 1886 à une vente par licitation de l'usine, des cent vingt-sept hectares de la forêt de Cascadec, moulins et autres actifs. La mise en redressement de la société sera effective en 1889.

Les Harscouët de Saint-George...

Dès 1840 Kerannével est entre les mains du vicomte **Ernest-Marie Prosper Harscouët de Saint-George** et de son épouse **Mathilde Le Corgne de Bonabry**, tous deux de fort ancienne noblesse. Le père d'Ernest-Marie Prosper, **Jean-René** comte de Saint-George fut député du Morbihan ainsi que son fils ainé **Paul René** et le fils de ce dernier sera maire de Pluvigner et conseiller général du canton.

Pour l'anecdote, mentionnons le grand-père d'Ernest Prosper, Louis-Joseph, officier qui, durant la Révolution émigra à l'armée des princes puis au régiment du Dresnay basé à Jersey avant de débarquer à Quiberon. Nous le retrouvons prisonnier à Vannes dans la tour du Connétable après le désastre de l'expédition attendant d'être jugé et très certainement fusillé. L'appât du gain permettra de soudoyer un caporal républicain en lui fournissant un billet adressé à des proches parents demeurant à la sortie de Vannes. Le soldat ira quérir les cents louis que réclame ledit billet et déguisé en femmes et en soldats Louis-Joseph ainsi que quatre de ses compagnons parviendront à s'enfuir. ²⁸

Ernest-Marie Prosper peu après son installation en Melgven sera entre 1848 et 1852, maire de la commune succédant ainsi à **Amédée Jean-Pierre de Kerguelen de Kerbiquet**, déjà très malade et qui décède à son poste en novembre 1848. Observons que l'un de ses descendants Hervé Amédée Henri de Kerguelen aura entre 1941 et 1944 le triste privilège en ces temps troublés d'occuper la même fonction.

En juillet 1852 Ernest Prosper remet sa démission suite aux prises de positions de celui qui n'est encore que président de la République : Louis Napoléon Bonaparte.

La génération suivante est née avant l'acquisition de Kerannével, au château de Keronic en Pluvigner. L'ainé **Ernest-Louis** en 1832, **Roger** en 1834 et **Mathilde Renée** en 1839. L'ainé aura Kerannével quand ses cadets seront partagés en d'autres lieux.

Ernest-Louis Harscouët de Saint-George s'unit en 1862 à Saint-Herblain à **Anne-Marie Brossaud de Juigné**. Sept enfants sont issus de ce couple dont seules les deux dernières nées

²⁸ « Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795" par Eugène de La Gournerie, Nantes, Librairie catholique Libaros, 1875. P. 65-66.

en 1877 et 1886 seront natives de Kerannével. En 1890 l'ancien manoir est arrasé pour laisser place au château actuel de style néo-classique. A l'occasion Kerannével est rebaptisé Kerennével.

Les armoiries du couple sont en alliance dans un petit vitrail au-dessus de la porte d'honneur : « d'azur à trois coquilles d'argent » pour Harscouët de Saint-George et « d'azur au lion d'argent, une face d'hermine brochant sur le tout » pour Brossard de Juigné.

Parallèlement, il est avéré que ceux-ci ont contribué à la réfection de l'église paroissiale, dirigée entre 1852 et 1854 par l'architecte Le Bigot. Leurs armoiries figurant en la maitresse vitre en est la manifestation évidente. Soit dit en passant, en ce milieu du XIXe siècle l'église paroissiale de Melgven fut fortement remaniée mais à contrario de celle de Scaër dont l'architecte se chargera deux décennies plus tard, de nombreux éléments du XVIe et XVIIe siècles furent conservés. Les recteurs en premier lieu puis les municipalités de ces deux paroisses n'avaient probablement pas la même sensibilité. A Scaër le recteur Joseph Billon fit pression afin que la vieille église soit arrasé. Il parviendra à ses fins malgré les nombreuses réticences dont celles de l'architecte Bigot. L'ancien édifice comportait des éléments caractéristiques et rares de l'art Roman de la fin du XIe siècle au début du XIIe dont la nef. Un massacre patrimonial, les Huns portaient le calot! 29

Les époux s'éteignent à deux mois d'intervalle en 1913. Kerennével est attribué à **Ernest-Louis** époux depuis 1903 de **Marie-Antoinette de Hilerin**, celui-ci est le quatrième fils et cinquième enfant des sept qu'eurent les bâtisseurs.

Dès lors, les générations devenant proches ou contemporaines de la nôtre nous nous abstenons d'en distinguer les intervenants.

Les Monti de Rezé...

Ils n'auront à ma connaissance qu'un seul enfant qui à son tour n'aura qu'une unique fille qui épouse Mr **de Monti de Rezé** récemment décédé dont trois enfants.

La famille **de Monti** dont l'un était conseiller d'état du duc de Toscane Cosme de Médicis vint en France dans la suite de Catherine de Médicis. L'un de ses membres fit souche à Nantes et y acquit la seigneurie **de Rezé** dont ses descendant portent le nom.

²⁹ Il ne s'agit point ici d'anticléricalisme primaire, les textes relatifs à cette destruction et au rôle prépondérant qu'eut le recteur de cette église peuvent être consultés sur le site du diocèse de Quimper dans le fond Le Bigot.

Pour le moment, faute de ne pouvoir attribuer à une famille l'écu à la fleur de lys des enfeus des Goarlot, un pan de la dévolution de Kerannével fait défaut. Un jour prochain, sans doute, d'autres que moi pourront y remédier !

Pour Hppr le vingt-trois octobre 2019. Patrick Lebègue

Mes remerciements vont à Pascal Daniellou de l'association « Les amis du patrimoine de Trégunc » et à Marcel Solliec pour leur collaboration.

Sources:

Site : *Les amis du patrimoine de Trégunc*. AD du Finistère dont : Archives de Melgven

AD Loire Atlantique

CGF (centre Généalogique du Finistère)

Notes de Mr C. E. de Monti de Rezé

Diocèse de Quimper

Bibliothèques de Geneanet

Papiers-terriers de la sénéchaussée de Concq-Rosporden-Fouesnant

BNF Galica

Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (BSAF) 1994, Louis-Pierre le Maître, pages 320, 321

Fond Monot (AD29)

Site Tudchentil « Les sources sur les gentilshommes bretons » Base noblesse bretonne

...Ainsi que les références figurant en bas de pages...



